



Licenciement pour vol en caisse sans trouver des épreuve

Par **fatiha01**, le **30/07/2009** à **11:35**

Bonjour, rnBonjour, rnje suis caissière mon employeur m'accuser d'un vol de 10e et après l'appel de la police pour me fouillée j'ai déclarer à l'agent de police que j'ai 15E sur moi pour acheter à manger dans le magasin pendant ma pose de déjeuner malgré tous ils ne m'on pas cru et l'agent ma mignotter dans le magasin en plein monde et mon mis en garde a vue après 24H et l'enquette de cette procedure , ils m'ont relacher en disant manque d'épreuve , maintenant je veux savoir ce que je doit faire comme procudure pour recuperer mes droits , portant que cet employeur m'a jamais remborser la moitié de la carte orange et il m'a fait accompte sur mon bulletin de paie a cause d'un erreur de caisse plus que ça il m'a jamais payer en double sur les jour férieur que j'ai travaillée. maintenat mon employeur m'envoyer une lettre pour me licencier. je veus bien savoir ce que je doit faire en vous remercier par avance.